

Le Conseil Municipal est convoqué le mardi 7 novembre 2000 à la Mairie
A l'ordre du jour :
- Droit de préemption - augmentation loyers - Assainissements individuels-syndicat des Garrigues-emprunts
nouvelle Mairie-subventions aux associations
Informations diverses.
Convocation affichée le 31/10/2000

Compte rendu de la réunion du 07/11/2000
Sous la **Présidence** de Mr Fesquet Patrick, Maire
Présents : Barthélémy, Bianchin, Talagrand, St Pierre, Ribes, Genet, André, Weiss, Fesquet Pascal, Bresson, Fraisse
Gil

Absents :
excusés : Gal
Secrétaire : Weiss
Compte rendu affiché le 09/11/2000

Le compte rendu de la dernière réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption : Après avoir délibéré le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :
1) l'immeuble cadastré sous le N° AL 301 le village vendu par Mr Mejean à Mr Lamssalak.
Logement ancienne gare : Mr Dolhadille a fait savoir qu'il quittera sous peu le logement qu'il occupe à l'ancienne gare, mais il n'est pas en mesure de nous indiquer une date pour l'instant.

Logement ancienne Mairie : Suite au départ de Melle Gonzalès le conseil municipal décide de relouer ce logement à Mme Travier née Cillis Anne-Marie à compter du 1er décembre 2000.
Le montant du loyer est fixé à 2083 F par mois plus 70 F pour charges. Mme Travier devra verser une caution équivalente à deux mois de loyer soit 4166 F.

Augmentation de loyer : Le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de Mme Chevalier Yolande comme suit : indice de référence 2ème trim loyer non augmenté depuis le 1er décembre 1999, 1152 F par mois.
Soit 1152 F X 1079.25 : 1069 = 1163 F à compter du 1er décembre 2000.

Vente de la voie ferrée : la SNCF informe la commune qu'elle va céder au conseil général du gard deux portions de lignes déclassées. La commune de Lézan est concernée pour une superficie de 60362 M2 environ.
La commune aura la possibilité par la suite de se porter acquéreur de ces terrains en totalité ou en partie auprès du conseil général si celui-ci consent à vendre.

Le conseil municipal serait éventuellement intéressé pour acquérir les parcelles comprises entre le passage à niveau à proximité de la SOGATRA et l'ancienne gare SNCF.
Syndicat des Garrigues : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de sécurisation de la ressource en eau potable par la mise en exploitation du forage du « Frigoulous » réalisé dernièrement par le syndicat des Garrigues.

Afin de raccorder les collectivités adhérentes au syndicat sur ce captage, il s'avère nécessaire de réaliser un diagnostic des réseaux d'eau potable de distribution de chacune des communes.
Dans le but de simplifier cette procédure pour toutes les collectivités, il apparaît possible de ne réaliser qu'un seul diagnostic à condition que chaque collectivité délègue la maîtrise d'ouvrage pour cette étude de diagnostic.
Après avoir délibéré le conseil municipal décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'étude de diagnostic de réseaux d'eau potable au syndicat mixte de production AEP des Garrigues.

Lotissement terrain Laval rue du 8 mai : Mr le Maire présente au conseil les plans du lotissement que do réaliser la Sté Hectare sur le terrain appartenant à Mr Laval rue du 8 mai.
Concernant ce projet Mr le Maire a reçu une lettre de Mme Clavairoly qui suggère à la municipalité d'acquiescer deux parcelles (environ 3000 M2), afin de créer un espace vert municipal.
Après avoir délibéré le conseil municipal, bien que trouvant cette idée bonne, n'est pas d'accord pour réaliser cette opération considérant qu'il doit dans un premier temps aménager : 1) en espace vert le camp Perrier situé proximité des écoles et de la Mairie. 2) aménager le jardin de l'ancienne gare.

